



Organisme touristique de Bourg-Argental et des 4 vallées

- 1er prix : lot d'une valeur de 250€
- 2ème prix : lot d'une valeur de 180€
- 3ème prix : lot d'une valeur de 50€



Organisme touristique de Bourg-Argental et des 4 vallées
18 place de la Liberté 42220 Bourg-Argental
Tel : 04 77 39 63 49 Email : bureau.bourgargental@pilat-tourisme.fr

REGLEMENT

Article 1: Objet.

L'Organisme Touristique de Bourg-Argental et des 4 vallées, dont le siège social est à : Maison du Châtelet 18 place de la liberté - 42220 Bourg-Argental, est l'organisateur d'un concours photo dont le thème est : « **devantures anciennes de commerces dans le Pilat** »

Article 2: Conditions de participation.

Ce concours est ouvert aux photographes amateurs, enfants (- de 14 ans) et adultes, il est gratuit sans obligation d'achat.

Les lauréats de l'année précédente peuvent y participer mais seront présentés hors concours.

Ouverture du concours le 1^{er} mai 2022.

Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de son résultat et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par l'organisateur et le jury.

Article 3: Photographies

3.1 Respect du thème

Les photos devront mettre en scène un ou plusieurs éléments liés au thème :

«**Devantures anciennes de commerces dans le Pilat** »

3.2 Cahier des charges

Les candidats pourront envoyer ou déposer 1 à 3 photos sous la forme d'un fichier numérique, couleur ou noir et blanc.

Les fichiers photo devront être nommés comme suit :

Nom, prénom, numéro de la photo, lieu de prise de vue.

La retouche photo est tolérée si elle ne donne pas lieu à une photo abstraite mais le photomontage est interdit.

3.3 Retrait des documents - Envoi des inscriptions et des fichiers photo

Le bulletin de participation et le règlement pourront être retirés à l'accueil des bureaux de l'office de tourisme du Pilat ou en les téléchargeant sur le site Internet Pilat-Tourisme.

Les bulletins de participation et fichiers photos sont à envoyer en pièce jointe d'un mail à l'adresse mail : concoursphoto2022otba@gmail.com avant le 2 septembre 2022 minuit.

Il est également possible de déposer le bulletin de participation et les fichiers photos (clé USB, CD) à l'accueil de l'Office de tourisme de Bourg-Argental, 18 place de la Liberté - 42220 Bourg-Argental.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser les envois ne correspondant pas à ces conditions.

3.3 Montage de l'exposition du concours

Les organisateurs se chargent d'effectuer des tirages papier au format 20x30 cm qui seront encadrés en 30x40 avec un passe partout blanc.

L'accrochage est également effectué par les organisateurs.

Article 4 : Jury.

Un jury composé des membres de la commission photo de l'OT, d'artistes, de personnalités locales et de responsables du tourisme sélectionnera 30 photos, délibèrera et arrêtera le palmarès en fonction des critères suivants : Respect du thème, de la zone géographique, et qualité de prise de vue.

Les photos seront exposées à l'Office de Tourisme de Bourg-Argental du 17 septembre au 28 octobre 2022. La remise des récompenses aura lieu le vendredi 28 octobre à 18h30 avec la présence souhaitée de tous les concurrents. Les gagnants de l'année précédente seront invités d'honneur. Un apéritif sera offert à l'issue de la remise des prix.

Article 5 : Dotations.

Les 3 meilleures photos de la catégorie « adultes » seront récompensées par le jury. Un seul lot par candidat sera attribué. Lots en première page. La photo élue par le public sera primée. Les juniors (- de 14 ans) seront également récompensés.

Les gagnants ne pourront pas demander à recevoir la contrepartie de leur lot en espèces. Le lot n'est pas échangeable contre un autre lot ou tout autre bien ou service. Les vainqueurs auront deux mois pour réclamer leur lot à compter de la date de proclamation des résultats. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera admise concernant l'obtention du lot. Les lots ne sont pas contractuels

Article 6 : Droits photographiques

Les participants s'engagent sur l'honneur à être les auteurs des photographies transmises dans le cadre du présent concours et garantissent également aux organisateurs qu'ils disposent de tous les droits et autorisations à la fixation et utilisation des images conformément à l'article 9 du code civil (droit à l'image) et à l'article L 122-4 du CPI (droits de la propriété intellectuelle et droits d'auteur).

Les fichiers numériques seront conservés par les organisateurs.

Les participants autorisent la représentation, la modification et la publication gratuite de leurs œuvres dans le cadre d'opérations de communication (Page Facebook, site internet, publication écrite, promotions d'évènements...) organisées par l'office de tourisme, sans limite de durée. Les photos utilisées seront créditées au nom de l'auteur.

L'OT se réserve le droit d'organiser une exposition itinérante au profit des communes du secteur de l'OT de Bourg-Argental et des 4 Vallées.

Nom :.....
Prénom :.....
Adresse postale :.....
Mail :.....
Téléphone :.....

Catégorie : Adulte (+ de 14 ans)

(Cocher la case
correspondante)

Junior, âge :.....

Titre et lieu de prise de vue :

Photo 1.....

Photo 2.....

Photo 3.....

Je m'inscris pour le concours organisé par l'Organisme
toutistique de Bourg-Argental et de s 4 vallées, j'ai pris
connaissance du règlement du concours et en accepte les termes.

Fait à Bourg-Argental le :.....

Signature :